



ACCUEIL DE LOISIRS

3 / 6 ans et 7 / 10 ans

ouvert aux enfants scolarisés*



MERCREDI* de 12h00 à 18h30
&
VACANCES SCOLAIRES de 7h30 à 18h30

(Fermeture du 29 Décembre 2017 au 05 Janvier 2018 inclus
et du 06 au 17 Août 2018 inclus)

Ouverture à partir du 06 SEPTEMBRE 2017

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

MJC CHATEAUVERT - 3 Place des Buissonnets – 26 000 VALENCE

04 75 81 26 20 – mjc@mjc-chateauvert.fr

Accueil ouvert du LUNDI au VENDREDI de 14h00 à 19h00

(Jusque 18h30 pendant les Vacances scolaires)

* priorité aux enfants scolarisés aux écoles maternelles La Bruyère et Romain Rolland
aux écoles élémentaires Abel et La Fontaine

La Ville de Valence propose une nouvelle répartition des écoles du secteur vers les équipements (CPNG Châteaufort et MJC Châteaufort) afin de pouvoir mieux répondre aux besoins des familles Valentinois. La MJC Châteaufort accueille désormais les enfants scolarisés aux écoles maternelles La Bruyère, Romain Rolland et aux écoles élémentaires La Fontaine, Abel.

La MJC Châteaufort organise ainsi à partir du **06 Septembre 2017** un accueil de loisirs ouvert aux enfants de 3 à 10 ans les Mercredis après-midi et les jours de vacances scolaires. La MJC dispose d'un agrément de 28 places 3 / 6 ans et 30 places 7 / 10 ans.

INTENTIONS EDUCATIVES

En tant qu'association d'éducation populaire, la MJC Châteaufort place le **bien-être et l'épanouissement de l'enfant au centre de ses préoccupations.**

L'équipe d'animation propose des activités et une organisation prenant en compte le rythme de chacun. Elle privilégie le jeu et l'imaginaire pour :

- ✕ FAVORISER LA SOCIALISATION (le langage / se faire comprendre, le « jouer ensemble ») ET LA COLLABORATION (la vie en collectivité, , le partage)
- ✕ DÉVELOPPER PROGRESSIVEMENT SON AUTONOMIE
 - ✕ Aider l'enfant à faire seul, prendre le temps de l'accompagner dans les gestes du quotidien (motricité, repères spatio-temporels...)
 - ✕ Pouvoir choisir (activités, goûters...), prendre des décisions en groupe
- ✕ DÉVELOPPER L'ÉVEIL SPORTIF, ARTISTIQUE ET CULTUREL (apprentissage de techniques, découverte de l'environnement, ...)

LOCAUX

Les enfants seront accueillis dans les locaux de la MJC répondant aux exigences sanitaires et sécuritaires de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et conforme aux demandes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Drôme. Un espace de restauration leur sera dédié les jours d'accueil au rez de chaussée de la MJC. Pour les activités, les enfants auront accès à plusieurs espaces (salles d'animation, salle d'expression, bibliothèque, square des Buissonnets, cour extérieure sécurisée).

EQUIPE D'ANIMATION

Les familles et les enfants seront accueillis pour chaque période par une équipe de 4 à 5 animateurs diplômés encadrée par une directrice (1 animateur pour 10 enfants). L'équipe sera complétée ponctuellement par des animateurs occasionnels et des intervenants extérieurs en fonction des besoins de service.



FONCTIONNEMENT AU QUOTIDIEN

Mercredi

2 groupes d'âge : 3 / 6 ans et 7 / 10 ans

12h00 / 12h20	PEDIBUS écoles La Bruyère / La Fontaine →→ MJC Châteaupert (encadrement assuré par les animateurs de la MJC et par un agent municipal d'animation) PEDIBUS écoles Rolland / Abel →→→→→ MJC Châteaupert (encadrement assuré par les agents municipaux d'animation)
12h30 / 13h15	DEJEUNER
13h30 / 14h00	ACCUEIL des enfants externes
13h30 / 16h00	TEMPS CALME pour les plus jeunes ACTIVITES dirigées et semi-dirigées (jeux, activités manuelles) avec accueil échelonné des plus petits en fonction de leur lever
16h00	GOUTER
16h30 / 17h00	JEUX individuels et collectifs
17h00 / 18h30	ESPACE PLURI-ACTIVITES et ACCUEIL des familles

Journée (Vacances scolaires)

2 groupes d'âge : 3 / 6 ans et 7 / 10 ans

7h30 / 9h00	ACCUEIL à la MJC
9h30 / 11h30	ACTIVITES dirigées et semi-dirigées / JEUX
12h00 / 13h00	DEJEUNER
13h30 / 16h00	TEMPS CALME pour les plus jeunes ACTIVITES dirigées et semi-dirigées (jeux, activités manuelles) avec accueil échelonné des plus petits en fonction de leur lever
16h00	GOUTER
16h30 / 17h00	JEUX individuels et collectifs
17h00 / 18h30	ESPACE PLURI-ACTIVITES et ACCUEIL des familles

Des sorties adaptées à l'âge seront programmées pendant les périodes de vacances scolaires (une autorisation écrite des parents sera indispensable).

Un programme d'activités sera établi pour chaque période et sera à disposition des familles au moment de l'inscription.



TARIFS

QUOTIENTS FAMILIAUX	MERCREDIS ⁽¹⁾ scolaires	VACANCES ^{(1) (2)} (forfait semaine, journée, du Lundi au Vendredi)
QF < 359 €	1/2 journée = 6,00 € repas = 4,00 €	60,00 €
360 € < QF < 564 €	1/2 journée = 7,00 € repas = 4,00 €	65,00 €
565 € < QF < 700 €	1/2 journée = 8,00 € repas = 4,00 €	70,00 €
701 € < QF < 900 €	1/2 journée = 8,50 € repas = 4,00 €	75,00 €
QF > 901 €	1/2 journée = 9,00 € repas = 4,00 €	80,00 €

(1) Une adhésion familiale à la MJC est à régler à la première inscription pour la saison 16,00 € / 6,00 € (QF < 700 €)

(2) Pour toute inscription jusqu'à 2 jours dans la même semaine, vous devez vous acquitter de 40% du forfait semaine (en fonction de votre Quotient Familial). A partir de 3 jours d'inscription dans la même semaine, vous devez vous acquitter de la totalité du forfait semaine

INSCRIPTIONS

MERCREDI : INSCRIPTION AU TRIMESTRE

- ✗ Avant le 06 Septembre pour la période Septembre / Décembre 2017
- ✗ Avant le 20 Décembre pour la période Janvier / Mars 2018
- ✗ Avant le 28 Mars pour la période Avril / Juin 2018

VACANCES SCOLAIRES : INSCRIPTION 7 JOURS MAXIMUM AVANT LE PREMIER JOUR DES VACANCES CONCERNÉS.

Un dossier d'inscription est à retirer à la MJC Châteauvert aux heures d'ouverture (Du Lundi au Vendredi de 14h00 à 19h00). L'inscription sera définitive à réception du dossier complété et du paiement.

Modalités de paiement : La MJC accepte les Chèques Vacances, les bons Vacances CAF, les CESU, les aides diverses (Comités d'entreprise, aides sociales, ...). Des facilités de paiement peuvent être accordées au cas par cas. Aucun remboursement n'est réalisé sauf situations suivantes : Modification d'horaires professionnels (attestation d'employeur), absence prolongée (plus d'un mois) pour maladie ou accident (certificat médical à fournir), arrêt à l'initiative de la MJC. Le remboursement est au prorata temporis hors adhésion.



MJC CHATEAUVERT
Association de Jeunesse et d'Education Populaire
agrée Centre Social

conventionnée avec la VILLE DE VALENCE

